

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139



BULLETIN MENSUEL N° 143 - FÉVRIER 1973

SNTRS - CGT
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

SOMMAIRE

page 1	: EDITORIAL
page 2,3	: LES RENCONTRES SNTRS-PCF ET SNTRS-PS
page 4	: LES MOYENS DU PROGRAMME COMMUN
page 5	: L'INDEMNITE DE LICENCIEMENT
pages 6,7	: LES ECHOS DES SECTIONS
pages 8,9,10	: SECTION NATIONALE INSERM
page 11	: LA CULPABILISATION DE LA SCIENCE
page 12	: LES NEGOCIATIONS SALARIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'ECHANCE QUI VIENT ET LE CHOIX DES TRAVAILLEURS

L'intransigeance au pouvoir, les attaques conjuguées de l'Etat et du Patronat, leur volonté délibérée de freinage de l'ensemble des mesures sociales n'ont pas endigué la lutte des travailleurs, le mécontentement grandit. Cette attitude gouvernementale et patronale conduit même en toujours plus grand nombre les travailleurs à s'intéresser sur la nature du régime actuel et sur son incapacité à répondre à leurs besoins.

Les travailleurs du CNRS en ce début d'année 73 peuvent mesurer cette intransigeance. C'est en effet la 1ère fois au CNRS qu'une réponse donnée par la Direction sur l'état d'avancement des revendications réduit à néant le contenu des textes. C'est bien ce qui s'est produit pour le statut, la prime .. dernièrement. Cette réponse, c'est la réponse de l'Etat qui est le reflet d'une société en crise, dans laquelle les travailleurs du CNRS ne sont pas isolés des autres travailleurs.

Dans le secteur de la Recherche et de l'Université, le gouvernement en rompant les négociations en cours, en revenant sur les engagements antérieurs heurte de front les personnels de l'Administration, Universitaires, Bibliothécaires, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Cette attitude véritablement provocatrice a amené la riposte énergique de toutes les organisations syndicales de la Recherche et de l'Université au cours de la semaine d'action et de grève du 4 au 9 Décembre dernier.

Le mécontentement général des travailleurs face à l'augmentation des prix se pose avec acuité pour les agents de la Fonction Publique dont le niveau des traitements

est resté constamment au-dessous de celui des prix. La décision unilatérale du gouvernement de majorer les traitements de 1,50% au 1/1/73 ne fait que confirmer cette analyse. Pour l'année 1972, le pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique s'est dégradé tout au long de l'année, la hausse des traitements atteint le niveau de 8% en moyenne alors que la hausse des prix est selon l'indice des prix de la CGT de 9,4% pour l'année 1972.

Pour 1973, les propositions gouvernementales concrétisent le refus de relever le minimum de rémunération et aboutissent à une nouvelle détérioration plus grave encore du pouvoir d'achat en 1973, dans un dispositif comprenant un léger saupoudrage de mesures diverses, et le refus de toute nouvelle mesure catégorielle générale.

Les mesures du gouvernement répondent aux exigences du grand patronat qui justifie avec le pouvoir le freinage des salaires en attribuant la responsabilité de l'inflation aux travailleurs. Or ce sont précisément les salariés, les couches laborieuses de la population qui les premiers sont les victimes de la hausse des prix alors que gains de production et de productivité devraient permettre d'assurer aux travailleurs la progression de leur pouvoir d'achat sans hausse des prix.

Le gouvernement, après avoir favorisé l'inflation, pour accroître les rentrées fiscales par le biais de la TVA, tente de faire croire qu'il est décidé à la combattre. La mascarade sur la baisse de la TVA, annoncée à grand renfort de publicité, et précé-
dée d'une importante augmentation des prix

aboutit :

- 1°) A une réelle augmentation des prix, dénoncée, de toutes parts, par les vendeuses, les contrôleurs syndicalistes.
- 2°) A une tentative, du gouvernement, de se donner une coloration sociale, par la publication à la veille de la consultation électorale, d'un indice des prix légèrement en baisse.

Cette politique poursuivie par le pouvoir en place était préconisée par le VI^e plan.

Au CNRS, l'importante dotation budgétaire réservée aux ATP sans cesse croissante au fil des années témoigne bien dans le cadre des agences d'objectifs de la volonté du pouvoir d'intégrer la Recherche dans sa politique économique et financière et de l'asservir aux fluctuations de la conjoncture économique. Les options scientifiques traduites en termes d'objectifs et de programmes avec immixtion de l'Etat dans les secteurs concurrentiels, le développement de Recherches susceptibles d'être immédiatement rentables opèrent une sélection vigoureuse des laboratoires. Cette politique directive qui passe par-dessus les instances élues se traduit aussi pour les personnels par une dépréciation des conditions de travail et une dénaturation du travail scientifique.

Par rapport aux réponses négatives à nos revendications il y a lieu de dépasser le niveau des Directions, cela est possible ; l'élévation qualitative et quantitative des luttes dans la période récente nous montre que les travailleurs de notre secteur prennent de plus en plus conscience de la convergence de leurs luttes spécifiques avec celles des autres catégories de travailleurs, ils prennent également de plus en plus conscience des causes profondes de leurs difficultés et pensent que des solutions fondamentales à leurs problèmes passent par une autre organisation économique, sociale et politique de la société.

Cette profonde aspiration se trouve d'ailleurs concrétisée par l'existence du programme commun qui suscite un immense espoir chez les travailleurs. L'union de la Gauche sur un programme au contenu de classe est une réalité ; le choix existe donc, pour tous les travailleurs et les masses populaires entre : l'assujétissement actuel au grand capital financier et la démocratie économique et politique proposée par le programme commun de la gauche. Face à ces perspectives, gouvernement et patronat utilisent tous les moyens, renouvellent leur campagne de collaboration de classes : après les contrats de progrès, la nouvelle société, c'est la société participative qui est annoncée par le Ministre des Affaires Sociales.

Face à cette campagne idéologique, le SNTRS dans la CGT participe à cette grande bataille d'idées qui constitue dans les circonstances actuelles un des aspects les plus importants de la lutte de classe.

L'échéance électorale qui vient quelque en soient les résultats, est un élément d'appui à nos luttes. L'importance du choix à faire en Mars prochain n'échappe pas aux travailleurs, le vote constitue un prolongement de notre action syndicale. Mais si nous pensons que la prochaine consultation prolonge les luttes actuelles, en aucun cas, elle ne saurait atténuer notre volonté de voir satisfaire nos légitimes revendications. Et comme l'indique la déclaration de la commission exécutive confédérale du 10 Juin :

"Tout en poursuivant quotidiennement, sous les formes appropriées, son activité pour la défense des revendications, la CGT engage toutes ses forces dans la lutte pour le soutien du programme commun."

Elle estime que dans les quelques semaines qui viennent, le moyen le plus efficace d'agir pour les intérêts des salariés est de travailler à la victoire de la gauche unie."

S. SARRAZIN

Secrétaire Général

LE SNTRS-CGT A ETE REÇU PAR LES PARTIS SIGNATAIRES DU PROGRAMME COMMUN DE GOUVERNEMENT

La démarche du SNTRS-CGT auprès des partis de gauche, pour leur demander des précisions sur la partie du programme consacrée à la Recherche Scientifique et ses personnels, s'inscrit dans la ligne des décisions du Conseil Syndical National du 29 Septembre.

En décidant d'apporter avec toute la CGT son soutien motivé au programme commun de la gauche, le Conseil National du SNTRS souhaitait également approfondir certaines questions relatives à nos revendications spécifiques avec les signataires et obtenir d'eux des engagements précis.

Voilà qui est fait et bien fait, puisque les discussions avec le Parti Communiste Français et le Parti Socialiste ont montré une profonde convergence de vue avec notre Syndicat sur la situation actuelle de la recherche, mais surtout elles ont confirmé que le programme comportait les revendications essentielles des travailleurs de la recherche notamment : la TITULARISATION.

Les engagements précis pris par nos partenaires sur l'ensemble de nos revendications, sur la consultation constante des syndicats dans le cadre d'un changement profond de politique qui permettra d'essor de la recherche, confirme que les travailleurs scientifiques ont toutes les raisons de soutenir et d'assurer la victoire du programme commun.

"La réalisation d'une démocratie économique et politique, s'appuyant sur le soutien populaire et particulièrement celui des travailleurs... implique l'alliance des partis de gauche sur la base d'un programme commun de gouvernement", ce passage du document d'orientation adopté par notre XIII^e Congrès en Mars 1972 est aujourd'hui devenu une perspective concrète. Il dépend de nous tous qu'elle se réalise pour le bien de tous les travailleurs.

Guy DUPRE

Secrétaire Général adjoint

~ ~ ~

COMMUNIQUE COMMUN DES DELEGATIONS DU S.N.T.R.S.-CGT
ET DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Le Secrétariat du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (CGT), conduit par Serge SARRAZIN a rencontré le 5 Décembre 1972, une délégation du Parti Communiste Français, composée de Pierre JUQUIN et Joë METZGER.

Les deux délégations tiennent à souligner l'importance du programme commun de gouvernement des partis de gauche pour la vie nationale en général, et pour la Recherche Scientifique et Technique en particulier. La crise aggravée de la Recherche, dans notre pays, montre l'urgente nécessité d'un changement profond de politique que le programme commun rend possible. Les travailleurs scientifiques ont toutes les raisons de soutenir ce programme : aujourd'hui pour qu'il l'emporte, demain pour qu'il soit pleinement réalisé dans le cadre d'un développement de la vie démocratique et d'une consultation constante des syndicats. L'union sans exclusive est la condition de cette transformation.

Pour sa part, le Parti Communiste Français confirme notamment :

1°) Le programme commun accorde une place prépondérante aux organismes publics de recherche. Le Centre National de la Recherche Scientifique, l'INSERM et les organismes analogues constituent un potentiel indispensable, qui devra être développé en fonction de la nécessité pour notre pays de disposer d'un nombre important de travailleurs occupés à temps complet aux tâches de recherche. Le CNRS assurera la gestion de tous les personnels qui dépendent de lui, y compris de ceux qui travaillent dans les Instituts nationaux.

2°) L'essor de la recherche implique un ensemble de mesures pour accroître le nombre des personnels et améliorer leurs conditions de travail et de vie. Il convient de reconnaître l'existence d'un métier de travailleur scientifique.

Sans attendre la promulgation éventuelle d'un statut unique des personnels du CNRS, le gouvernement de la gauche unie devra établir, à partir d'une négociation avec les syndicats un statut des chercheurs et un statut des ingénieurs, techniciens et administratifs. Dans l'intérêt même du travail scientifique, ce statut garantira à tous, en particulier, la titularisation et la sécurité d'emploi. La formation permanente étant ouverte effectivement à tous, nul ne sera limité pour toute sa vie à sa qualification initiale ; des passerelles existeront entre les deux statuts. La situation de chaque catégorie de personnels, y compris celle des administratifs, sera améliorée à la fois par l'élévation générale du niveau de vie et par des avantages correspondants aux besoins spécifiques de la Recherche.

Paris, le 5 Décembre 1972

COMMUNIQUE COMMUN DES DELEGATIONS DU S.N.T.R.S.-CGT
ET DU PARTI SOCIALISTE

Le Secrétariat National du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique, représenté par G. BERNET, A. CHANCONIE, G. DUPRE et J.P. RICCIO, a rencontré le 21 Décembre 1972 une délégation du Parti Socialiste composée de Gérard JAQUET, Secrétaire National, Maurice BENASSAVAG, Membre du Comité Directeur et Louis CHAPENET, Secrétaire de la Commission Recherche.

Les deux délégations se félicitent de cette entrevue qui constitue l'amorce d'une réflexion collective des Syndicats et des Partis de Gauche sur la mise en place du Programme Commun dans le secteur de la Recherche Scientifique.

Le Parti Socialiste indique, que dès la première année de législature :

- Le pourcentage du P.N.B. consacré à la Recherche Scientifique sera porté à 2,5 % au moins,
- une table ronde réunira tous les Syndicats et les Partis de Gauche sur les aspects spécifiques de la Recherche Scientifique et sur la restructuration nécessaire dans ce secteur.

Le Parti Socialiste insiste vivement sur la nécessité de coordonner la recherche fondamentale et la recherche appliquée, et d'en assurer la liaison avec la recherche de développement. La création d'une structure du type "Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique", où les membres élus seront majoritaires et représenteront le secteur scientifique et le secteur économique, sera l'instrument essentiel de cette coordination.

Le Parti Socialiste indique qu'il est nécessaire d'inclure dans les Universités un enseignement supérieur technique, qui pourrait être donné en particulier par les chercheurs, ingénieurs et techniciens du CNRS.

En ce qui concerne les statuts des personnels, le Parti Socialiste se déclare favorable à la titularisation des chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs du CNRS, de l'INSERM et des INSA et à l'intégration des personnels hors-statut. Ces statuts de Personnels Permanents de l'Etat devront permettre le passage réciproque chercheur-technicien, mais aussi la possibilité d'une part de participer aux tâches d'enseignement, d'autre part de suivre le prolongement industriel des résultats de la recherche fondamentale et appliquée.

Le Parti Socialiste est d'accord avec le SNTRS sur la nécessité que ces statuts de titulaire assurent la garantie de l'emploi, un déroulement de carrière véritable et des rémunérations correspondant aux qualifications des intéressés.

Le CNRS assurera la gestion de tous ses personnels, y compris ceux de ses Instituts Nationaux.

Paris, le 21 Décembre 1972

les "moyens et ressources" du Programme Commun

Le Programme Commun contient un grand nombre de mesures sociales favorables aux travailleurs, notamment, SMIC à 1000 F, retraite à 60 ans pour les hommes, 55 ans pour les femmes, avec 800 F de pension minimum. Recouvrement de la pension sur un des époux, à 60 % de la retraite de la personne décédée.

Le retour au remboursement des soins médicaux à 80 % et 100 % puis progressivement la gratuité de ces soins. 700.000 logements construits par an (dont 3/4 HLM). Gratuité des études, livres et fournitures scolaires, transports scolaires. Tarifs des transports limités et cartes payées par les employeurs, amélioration des transports en commun, création de 1000 crèches, etc.. etc.. (Voir la V.O. spéciale Programme Commun N° 1468).

Il est donc logique de se poser la question : Et les ressources ? Où le gouvernement va-t-il trouver l'argent nécessaire?

Bien sûr le pouvoir actuel tente, en vain, de faire peur en prophétisant l'écroulement de l'économie si le programme commun est appliqué. (Sans pouvoir le prouver!) En outre ce même pouvoir ne lésine pas sur les promesses démagogiques (par exemple à Provins). Comment qualifier autrement que rassemblement électoralistes ces promesses faites par le premier Ministre ; car le VI^è plan (qui va jusqu'en 1975) n'a pas inscrit dans ces buts la réalisation de ces mesures et ce VI^è plan a été rédigé et adopté par la majorité actuelle. En outre le budget 1973 n'a pas prévu non plus la réalisation de ces mesures (alors que la CGT a mené la bataille pour une autre politique et notamment pour l'inscription de mesures sociales au plan). Et le premier Ministre sort tout un catalogue à 2 mois des élections !!!!... les travailleurs ne sont pas dupes.

Voyons sérieusement ce problème.

Le problème des "moyens" du programme commun doit être abordé sur 2 tableaux :

- 1 - le gâchis des richesses fait par le pouvoir actuel
- 2 - les ressources nouvelles

- 1 - Le gâchis actuel des richesses nationales

des exemples :

- les fruits et légumes

entre 1967 et 1971 il a été détruit en France 619.000 tonnes de fruits et légumes (Ministère de l'Agriculture). Pendant ce temps des millions de gens doivent se priver de ces fruits et légumes. (pommes, tomates, pêches, poires..).

- les machines

entre 1962 et 1970, l'ensemble des branches industrielles aurait travaillé en moyenne à 19 % en dessous de sa capacité "machines" installée. Il y a donc une stérilisation de près de 1/5 des capacités de production, ce qui est énorme (statistique de l'INSEE).

les dépenses militaires

elles avoisinent 5,5 % du PNE soit le chiffre de 40 Milliards de Francs. Ça représente 800 F en moyenne par an, par habitant pour ces dépenses.. Et en plus ce secteur de l'armement emploie 850.000 personnes sur 15 millions de salariés, ce qui est énorme.

- la publicité

en 1972 le total des dépenses de publicité est évalué à près de 6,5 Millions de Francs. Soit plus de 400 F par foyer annuellement. Et d'après le VI^è plan ces dépenses devraient atteindre en 1975, 8,5 Milliards. (c'est à dire le double des crédits pour la Recherche et le triple de ceux du Ministère de la Santé..!!!)

- les privilèges fiscaux

.... le scandale "CHABAN-DELMAS" lié à l'avois fiscal a révélé publiquement le genre de fraude "légale" qui existe. Et pourtant il en existe bien d'autres. Au total cela peut être évalué à une perte volontaire de 20 Milliards par an pour l'Etat.

- le sabotage des richesses

(fermeture de bassins miniers alors qu'on augmente l'importation de minerai)

- la spéculation

(40 Milliards annuellement retirés de la production)

etc... etc..

Tous ces gâchis correspondent simplement au fonctionnement "normal" (et ça ne peut que s'aggraver de plus en plus) d'un régime capitaliste.

- 2 - Les ressources nouvelles

Le programme commun de la gauche permettra la fin de ce gâchis et amènera en plus de nouvelles ressources.

3 exemples :

- le chômage

il y aura l'emploi d'un million et demi de travailleurs supplémentaires.

- suppression des privilèges fiscaux

par cette suppression dont bénéficient les grandes sociétés, les monopoles il y aura une ressource annuelle de 20 Milliards.

- accroissement de la contribution patronale pour la construction des HLM

cette mesure apportera annuellement une ressource de 2 Milliards.

Et l'on pourrait citer la suppression des subventions aux monopoles, la réutilisation des sommes de la force de frappe militaire, le freinage de la spéculation foncière etc.

Mais également l'application du programme commun permettra de mobiliser d'autres ressources, plus importantes encore, au niveau de la production. Les dépenses du programme (salaires etc..) constitueront un véritable stimulant de l'activité économique. En 1968 a été nettement démontré que la hausse des salaires avait permis une forte croissance de la production car il y avait augmentation des demandes sur le marché (reconnu par le Premier Ministre d'alors, Mr COUVE de MURVILLE, et par tous les économistes).

Les dépenses engagées pour le développement de la formation professionnelle auront des retombées sur l'augmentation de la productivité grâce à la qualification accrue des travailleurs.

Mais tout ceci resterait illusoire si les moyens de produire les richesses (les grandes usines notamment) restaient la propriété des grands monopoles privés. En conséquence les propositions de nationalisations démocratiques proposées par le programme commun.

Cui la Gauche a fait ses comptes, ils sont positifs, et elle les a faits avec de tout en tout une logique basée sur la satisfaction des besoins sociaux (en opposition à la logique du profit).

Si le pouvoir en place falsifie bassement le contenu du programme commun et ses moyens de réalisation c'est qu'il a peur que les masses populaires le découvrent toujours plus profondément et qu'elles en tirent les conséquences en remplaçant ce pouvoir des grands monopoles privés par un Gouvernement de Gauche.

Nous continuerons donc cette bataille en l'amplifiant encore, ainsi que l'a déclaré la commission exécutive de la CGT le 10 Janvier 1973. (voir éditorial page 2).

Les Assemblées-débat, tracts, bulletins d'information, journaux locaux s'emploieront à préciser encore davantage les positions de la CGT sur le Programme Commun et participeront activement à la victoire de la Gauche unie.

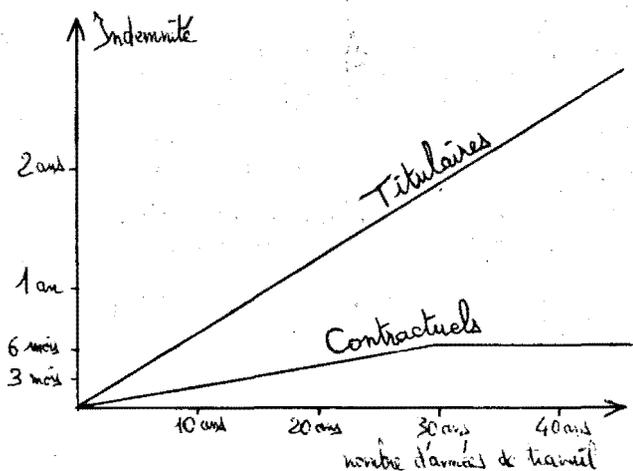
A. ALLEGRET

Secrétaire National

indemnité de licenciement pour l'insuffisance professionnelle

Le décret n° 70-168, concernant la sécurité de l'emploi, nous apporte des avantages substantiels et nous rapproche de la situation des titulaires, mais il ne modifie en rien notre indemnité de licenciement. Si les motifs de licenciement sont ainsi considérablement réduits, il reste cependant celui pour insuffisance professionnelle qui touche particulièrement ceux qui éprouvent des difficultés pour continuer à assurer leur travail.

Comparons cette indemnité I pour les contractuels et pour les titulaires. Elle est calculée en fonction du dernier traitement T (prestations familiales comprises pour les titulaires et non comprises pour les contractuels) et du nombre d'années de service N (années effectives pour les contractuels mais années validables pour les titulaires) donc des conditions plus avantageuses pour les titulaires.



<u>Contractuels</u>	<u>Titulaires</u>
N inférieur à 12 ans	} I = $\frac{3}{4} \cdot T \cdot N$
$I = \frac{1}{4} \cdot T \cdot N$	
N supérieur à 12 ans	
$I = \frac{1}{4} \cdot T \cdot N - \frac{T(N-12)}{12}$	
avec limitation à 6T	

Ce qui signifie que :

- si le licenciement intervient dans les 12 premières années, le titulaire touche 3 fois plus que le contractuel
- s'il intervient entre 12 et 30 ans de service, le titulaire touche 3 à 4 fois plus que le contractuel
- après 30 ans de service, l'indemnité du contractuel est limitée à 6 fois le salaire tandis que celle du titulaire continue à augmenter. Par exemple, si après 36 années de service un agent est licencié pour insuffisance professionnelle, le contractuel touchera son salaire pendant 6 mois (maximum autorisé), le titulaire le touchera pendant 27 mois ! Ce point particulier de notre statut est un élément supplémentaire pour exiger la titularisation. Avec l'ensemble des contractuels, nous devons participer à la campagne lancée par l'UGFF pour la titularisation que les partis de gauche, au cours des entrevues qu'ils ont accordées à notre syndicat, se sont engagés à faire aboutir rapidement dans le cadre du Programme Commun.

A. BERNET
H. FLAVIER

LES ACTIONS DE LA FIN D'ANNEE 1972 (extraits)

Le Secrétariat National a décidé la mise en place d'une rubrique "Les échos des sections qui, mensuellement, donnera des informations sur l'activité des sections de notre Syndicat.

Ce mois-ci nous essayons de faire apparaître l'intense activité menée par l'ensemble de toutes nos sections au cours des 2 derniers mois de l'année 1972.

Il va de soi que nous ne pouvons passer que des extraits des lettres reçues des responsables syndicaux locaux S.N.T.R.S.

A. ALLEGRET

P R O V I N C E

TOULOUSE : A.G. des personnels. Distribution d'un tract intersyndical - Consultation par écrit des syndiqués CGT sur un débrayage - Conférence de Presse intersyndicale - Pétition dans le personnel pour la direction du CNRS.

ORLEANS : A.G. d'information à l'appel de l'Intersyndicale locale. Participation élevée. Problèmes sur l'Unité.

AIX EN PROVENCE : rôle moteur du SNTRS. Mobilisation très grande. Vote par l'Assemblée des syndiqués de 24 H. de grève pour le 7 Décembre. Délégation au rectorat : 600 à 800 personnes. Manifestation dans la ville : 2.000 personnes.

GRENOBLE : Grève de 48 H. les 6 et 7 Décembre à l'appel du SNTRS-CGT, du SGEN-CFDT et du SNPTES-FEN. Grande participation. Signature importante de la pétition nationale.

MARSEILLE : A.G. des personnels dans les différentes sections. Grande participation aux différentes formes d'action (Pétition, délégations, manifestation régionale). Grève très largement suivie, près de 100 % au GLM (500 personnes).

NICE : Arrêt de travail d'une demi-journée. Communiqué à la Presse. Liaison des problèmes nationaux et locaux de la section.

STRASBOURG : Participation à 90 % à l'institut de Sédimentologie. Bataille d'idées accentuée sur le Programme Commun de la Cauche.

ODEILLO-FONT ROMEU : Grève de 24 H. le 7. Votée par l'assemblée des syndiqués. La CFDT s'est prononcée contre mais des syndiqués CFDT ont participé à cette grève.

NANCY : A.G. des personnels - 150 présents. Action locale pour manifester le mécontentement des personnels lors de la venue d'un Directeur scientifique du CNRS. Entrevue obtenue avec ce Directeur. Très bon succès. 7 adhésions au S.N.T.R.S.

LYON : Télégramme envoyé à la Direction du CNRS pour exiger le maintien intégral du projet de statut. Débrayages - signature de la Pétition Nationale.

FENNES (INSA) : Tract intersyndical. A.G. des personnels sur une grève le 7 Décembre. Le matin actions des I.T.A., après-midi actions communes I.T.A. chercheurs-enseignants.

FENNES (CNRS) : "Réception" de Mr CURIEN lors de sa visite à la faculté. Délégation SNCS - SNTRS reçue par Mr CURIEN.

R E G I O N P A R I S I E N N E

ORSAY : Multiples réunions dans toutes les sous-sections. Motions et pétitions partout. A.G. des personnels. 2 délégations au CNRS. Une générale et une de la sous-section IPN.

CENTRE HAYEM : Lettre aux directeurs de labo. sur les revendications (signée à 90 %). Arrêt de travail. A.G. des personnels. La nécessité de lier l'action revendicative à la bataille pour le programme commun est très ressentie.

INOP : Assemblée des syndiqués - motion votée. Mise en place d'une Intersyndicale locale.

C.E.S. : Motion au CNRS et aux Finances. Problèmes unitaires importants, surtout avec la CFDT. Participation moyenne aux actions.

INSTITUT PASTEUR : Lettre intersyndicale envoyée au CNRS - aux Finances. Motion envoyée au Directeur de l'Institut sur les problèmes généraux et locaux (Hygiène et Sécurité notamment).

BELLEVUE : A.G. des personnels avec l'Intersyndicale locale CGT - CFDT - FO. Signature massive de la pétition nationale. Au cours de la semaine d'action, la venue prévue de Mr CURIEN a permis le déroulement d'une manifestation importante en liaison avec le SNCS.

OBSERVATOIRE DE MEUDON : Cantine fermée pour la grève de la Fonction Publique. A.G. des personnels intersyndicale. Motion sur l'aboutissement des revendications.

VILLEJUIF : A.G. du personnel. Motion votée et débrayage d'une heure avec délégation auprès de la Direction locale. Lettre intersyndicale CGT - CFDT - FEN - à propos d'une collecte relative à cet institut.

COLLEGE DE FRANCE : Motion votée par plus de 100 personnes présentes sur les problèmes revendicatifs généraux et sur les revendications locales. Motion portée en délégation massive à la réunion des Directeurs.

ASTROPHYSIQUE : Délégation au CNRS - dépôt d'une motion auprès de la Direction et demande d'entrevue à Mr CREYSSEL. Les personnels expriment leur mécontentement au Directeur de l'Institut. Ce dernier envoie une lettre à Mr CURIEN dans laquelle il soutient les revendications des personnels.

HALLE AUX VINS : Assemblée des syndiqués - Assemblée des personnels - vote de 48 H. de grève. Motion adoptée sur le mécontentement relatif aux revendications. Actions locales avec les enseignants et les chercheurs. Forte participation à la délégation massive du 8 au Ministère de l'Education Nationale.

* SECTION NATIONALE INSERM *

COMMISSION DE DEROGATION DE L' INSERM
SESSION D' AUTOMNE 1972

(suite de la 1ère colonne, en bas)

La Commission de dérogation s'est tenue comme prévu le 23 Octobre, y siégeaient comme représentants élus des personnels :

- Mlle ALEXANDRE Y. — SNTRS-CGT
- Mr TOMKIEWICZ — SNCS-FEN
- Mme BRUNET — SGEN-CFDT
- Mr LE DOUCEN — SNIRS-CGC
- Mr DORE — SNIRS-CCC

il y avait 37 dossiers dont :

Groupe A-B des Unités et Groupes de Laboratoires	3	proposés	en 3A	—	3	acceptés
	4	"	en 1B	—	4	"
	3	"	en 2B	—	2	"
	3	"	en 3B	—	1	"
	8	"	en 5B	—	2	"

catégories D	—	toutes les possibilités sont épuisées
--------------	---	---------------------------------------

B) Pour les Services Centraux

Groupes A	—	aucune possibilité
	1	— 3 possibilités
	2	— 1 "
Groupes B	3	— 4 "
	5	— 2 "
	6	— 1 "
Groupes D	—	aucune possibilité

Groupe D des UGL	3	proposés	en 1D	par les Directeurs d'Unité	—	2	acceptés
	1	"	en 1D	par le rapporteur	—	1	accepté
	1	"	en 3D	par le Directeur d'Unité	—	0	accepté
Services Centraux Groupes A - B	1	proposé	en 3A		—	0	accepté
	3	"	en 1B	dont 1 par la commission ⁺	—	2	"
	2	"	en 2B	dont 1 par la commission ⁺	—	1	"
	2	"	en 3B		—	1	"
	1	"	en 5B	par la commission	—	1	"
Services Centraux Groupe D	1	proposé	en 3D		—	1	accepté
	3	"	en 4D		—	2	"

⁺ lorsqu'il est inscrit "proposé par la commission" cela veut dire qu'il y a eu un premier vote négatif pour la première proposition du Directeur d'Unité ou du rapporteur, et, que sur demande du rapporteur la commission est amenée à voter pour une catégorie inférieure à la première proposition.

Les possibilités restantes de changements de catégories par dérogation étaient les suivantes au 23-10-72 :

A) Pour les Unités et Groupes de Laboratoires

Catégories A	—	3
	1	— 3
	2	— 7
Catégories B	3	— 53
	5	— 37
	6	— 31

les pourcentages des 7-8-9 B étant reportés sur l'ensemble des autres catégories B car l'administration de l'INSERM n'envisage pas de dérogation pour ces catégories. Il a été répondu à Y. ALEXANDRE (représentante élue du SNTRS-CGT) qui s'inquiétait de cet état de chose, que les cas des catégories 7-8 et 9B étaient examinés lors des commissions paritaires sur la liste dite de formation professionnelle sans limite de pourcentage.

Les remarques que l'on peut faire en regardant ces tableaux c'est tout d'abord que pour les catégories D, que ce soit pour les services centraux ou pour les Unités Groupes de Laboratoires il n'y a plus aucune possibilité de changer de catégorie par dérogation, et ceci tant que le nombre de postes créés en catégorie D sera insuffisant. La conséquence logique c'est que la liste d'aptitude s'allonge de session en session et qu'en aucune manière un poste "libéré" ne pourrait être utilisé, car si la commission examine tous les dossiers qui lui sont présentés, le contrôleur financier, lui, n'accepte les propositions que dans la mesure où elles ne dépassent pas les possibilités statutaires.

Ensuite, comme nous l'avons fait remarquer à l'administration de l'INSERM, même pour les autres catégories les personnels attendent très longtemps (3,4,5 ans et même plus) avant d'obtenir leur nomination sur le poste correspondant à leur promotion. Ainsi il existe encore un ingénieur non nommé dans sa catégorie de promotion depuis 1970 ! D'autres ont tellement attendu qu'ils ont été nommés au titre de l'ancienneté !

Lorsque l'on sait que pour l'année 1973 il n'y a que 103 postes d'ingénieur, technicien, administratif pour tout l'INSERM et, que de surcroît le Directeur de l'INSERM ne réservera que très peu de postes pour les promotions (dérogations ou paritaires) le personnel peut être inquiet et doit réagir en conséquence.

inférieurs à la moitié des fonds mis à la disposition de la commission. Comme nous avons demandé que le reliquat soit ajouté au budget 1973 de la commission, l'INSERM a catégoriquement refusé et a décidé de récupérer le reliquat en refusant de préciser à quoi il serait utilisé. Il s'agit là en fait d'une opération visant à détourner de leur but les fonds destinés à l'action sociale. Il est important que les agents de l'INSERM en soient informés.

D'autre part, si moins de la moitié des fonds d'aide sociale ont été distribués c'est dû au peu de demandes qui ont été faites, et à l'obstruction de la Direction vis-à-vis de certains dossiers. D'ailleurs la direction ne se prive pas de rappeler à chaque instant que les représentants syndicaux ne siègent à la commission qu'à titre consultatif et qu'elle n'est pas tenue de suivre leurs avis... Le faible nombre de demandes émanant du personnel est lié à la volonté de la Direction de l'INSERM de ne pas faire de publicité sur l'existence et les prérogatives de cette commission d'aide. De cette façon l'INSERM est assuré que ses dépenses à caractère social seront pour le moins très modérées.

POINT SUR LE C.A.E.S.

L'Arbre de Noël :

Le CAES de l'INSERM s'est engagé à financer l'organisation de fêtes de Noël pour tous les agents de l'INSERM groupés en sections locales. Du fait du manque de liaison existant encore entre le CAES et les personnels de l'INSERM, un nombre réduit d'agents ont pu en faire profiter leurs enfants. En réalité il n'est pas trop tard pour que les agents (isolés) qui voudraient encore faire un arbre de Noël puissent le faire. Il faut pour cela qu'ils écrivent au CAES de l'INSERM (15 rue des Abandances - Boulogne 92) pour qu'ils demandent à celui-ci les fonds nécessaires à organiser une telle fête (25 F par enfant).

Pour cela, il importe pour les isolés qu'ils se groupent avec l'Unité INSERM la plus proche.

L'organisation des Sections locales :

Une grande partie de l'Action Sociale (en particulier l'organisation de clubs, d'animation culturelle) ne peut s'épanouir qu'au travers des sections locales du CAES. Il en existe encore très peu et il est urgent que les agents de l'INSERM (isolés ou groupés) prennent en main l'organisation de sections locales.

Pour cela, écrivez au siège du CAES pour demander qu'on vous envoie toute la documentation nécessaire. Nous rappelons aussi que l'action sociale fait partie intégrante de l'action syndicale et que c'est aux syndiqués de l'impulser pour que tout le monde puisse en bénéficier.

En plus, le CAES ne possède pas les adresses des personnels de l'INSERM (l'employeur refuse de les communiquer). De ce fait si vous ne prenez pas contact avec le CAES, celui-ci est dans l'impossibilité de joindre la majorité d'entre vous

D. HENZEL



LA VIE DES SECTIONS

LA SECTION INSERM DU KREMLIN BICETRE

Les personnels de l'INSERM du Kremlin Bicêtre viennent de remporter une victoire sur l'administration. Voici les faits : le Dr ZERAFKA, directeur du service de documentation de l'INSERM au Kremlin

Bicêtre avait décidé de licencier une jeune femme, stagiaire 3P, à la veille de son congé de maternité. Ce licenciement se produisait en outre après un changement arbitraire de fonctions. L'intéressée n'eut connaissance de la décision la concernant que 2 jours avant les vacances de Noël et 2 heures avant que le Dr ZERAFKA ne parte en voyage. Autant dire que la riposte s'annonçait difficile.

La réponse des sections syndicales

Sous l'impulsion du SNTRS, une réunion inter-syndicale est convoquée immédiatement (CGT, CFDT, SNCS, SNESUP), des affiches informant le personnel sont posées dans chaque service, un tract est diffusé à 12 heures à la cantine appelant à une AG à 13h.30. Les 60 personnes réunies à l'AG votent à l'unanimité le débrayage pendant l'après midi et l'envoi d'une délégation massive à l'INSERM. Une vingtaine de personnes parmi lesquelles les délégués syndicaux sont reçues par Mr JEUNOT dans l'après midi et obtiennent la réintégration de la technicienne.

Une AG réunie le lendemain matin a permis de tirer le bilan de l'action.

Ainsi le succès remporté par l'action des personnels du Kremlin Bicêtre confirme une fois de plus que seule l'action est payante. Ce fut le cas par exemple à Boulogne, au dispensaire Lacordaire, à St Louis à Villejuif.

La riposte locale bien organisée que ce soit par le SNTRS seul ou lorsque c'est possible en Inter-syndicale a donc fait reculer la direction. Le problème général des hors-statuts (boursiers-vacataires) ou des stagiaires garde toute son importance et une des façons de le résoudre est d'obtenir un budget décent comportant un nombre suffisant de postes pour procéder aux intégrations de tous ces personnels.

Même les agents sur postes statutaires ne sont pas à l'abri des décisions arbitraires comme le montre entre autre l'exemple du Kremlin Bicêtre.

Aussi il faut que les actions prévues en février regroupent le maximum d'agents car tout le personnel est concerné (qu'il s'agisse des contractuels, vacataires, boursiers ou personnel sous statut), car il s'agit d'une action - pour des crédits de recherche (postes - fonctionnement):

- pour soutenir le projet de statut de titularisation présenté par l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires.

- pour l'amélioration des retraites (Action prévue le 8-2-73 à 17 heures à la Bourse du Travail).

informations générales de dernière minute

ELECTIONS ACTION SOCIALE

Les résultats confirment le SNTRS-CGT comme PREMIERE DES ORGANISATIONS SYNDICALES d'ITA au CNRS.

Avec les 2713 voix obtenues (258 de plus qu'en 1970) notre organisation est largement en tête devant la CFDT de 657 voix (395 en 1970).

Nous obtenons 3 sièges à la CAS sur les 7 sièges ITA... et 10 sièges au CNAS du CAES sur les 25 à pourvoir au titre des ITA.

La plateforme CGT-FEN obtient au total 6 élus à la CAS sur 12 et 20 élus au CAES sur 40 (Voir prochain BRS).

La grille de salaires a été reportée au prochain BRS afin d'y faire figurer les sommes exactes après les 2 relèvements successifs de 1,5 % et le dernier de 0,4 %.

A T T E N T I O N

La date limite pour le dépôt des dossiers de dérogation pour la session de printemps est le 15 FEVRIER 1973

COMMISSIONS PARITAIRES

C'est une véritable provocation ! en 1972 l'administration de l'INSERM établit elle-même les listes des propositions et ose préciser qu'elle n'a cependant pas l'intention d'imposer ses listes aux syndicats.

Conséquences de l'initiative de la direction de l'INSERM de nombreux agents qui se trouvaient sur les listes de promotion pour 1972 n'y figurent plus cete année, pourquoi ?

D'autre part l'ordre de certaines listes d'aptitudes est complètement modifié, pourquoi ?

On aimerait aussi savoir pourquoi l'administration de l'INSERM n'a pas utilisé toutes les possibilités d'échelons accélérés. En effet si l'on compare les possibilités en 1971 et en 1973 on a :

- Catégories 3A en 1973 - 4 possibilités - en 1971 il y en avait déjà 7
- Catégories 3B en 1973 -30 possibilités - en 1971 il y en avait déjà 46
- Catégories 5B en 1973 -22 possibilités - en 1971 il y en avait déjà 32
- Catégories 1D en 1973 - aucun échelon accéléré alors qu'il y en avait 2 en 1971
- Catégorie 4D en 1973 - 5 possibilités - en 1971 il y en avait déjà 7 et en 1972 10

U.G.L.		
Catégories	nombre de possibilités	nombre d'agents promouvables
1 A	5	
2 A	4	1
3 A	16	1
1 B	3	39
2 B	2	118
3 B	15	57
1 D	1	5
2 D	4	31
3 D	6	10

Services Centraux		
1 D	1	2
2 D	5	29
3 D	0	2
1 B	0	5
2 B	0	5
3 B	4	4
5 B	2	2
6 B	1	2

Tableau des Créations de postes pour l'année 1973

1 A	1	1 B	8	1 D	3
2 A	3	2 B	30	2 D	4
3 A	5	3 B	33	3 D	11
				4 D	3

plus 3 postes :

1 — 1 D 1 — 3 D 1 — 3 B

Pour le développement des actions d'information médico-sociales, contrôles de la pollution et visa des médicaments.

Puisque le nombre d'échelons accélérés représente le 1/6 de l'effectif de la catégorie, ce nombre ne peut qu'augmenter ou rester fixe dans la mesure où l'effectif n'a pas bougé mais pas diminué.

La seule conclusion c'est que tout est bon pour faire des économies. Nous savons déjà qu'il y aura moins de promotions que l'année dernière (il y en a eu déjà fort peu !), et en plus de cette carence que nous connaissons depuis plusieurs années, l'administration de l'INSERM décide, de son propre chef qu'il y aura moins d'échelons accélérés cette année, elle refuse d'utiliser au maximum les possibilités statutaires.

Les années précédentes le 1/6 de l'effectif de chaque catégorie bénéficiait effectivement d'un échelon accéléré pourquoi, cette année la totalité de ces possibilités statutaires n'a-t-elle pas été utilisée ?

Nous pouvons être d'autant plus inquiets que nous avons apporté la preuve que tous les agents promouvables ne figuraient pas sur les listes, est-ce un oubli ou plutôt une présélection ?

En conséquence les personnels doivent réagir immédiatement et protester contre une telle attitude de la Direction de l'INSERM et dès le mois d'Octobre ils doivent nous faire parvenir le maximum de renseignements sur leur possibilité de promotion s'ils veulent que nous soyons en mesure de les défendre efficacement.

o o o

CONSEILS DE DISCIPLINE

En 1972 nos élus aux commissions paritaires ont dû siéger 4 fois en conseil de discipline. Nous avons à plusieurs reprises fait remarquer à l'administration de l'INSERM qu'elle réunissait ce conseil pour des motifs qui ne justifiaient pas du conseil de discipline. En effet il suffit qu'un directeur d'unité veuille se séparer d'un agent, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec son activité professionnelle, pour que l'administration de l'INSERM s'empresse de convoquer le conseil de discipline.

Pour les deux conseils de discipline où notre Syndicat était le défenseur de l'agent (le défenseur ne fait pas partie des membres de la commission) nous avons obtenu un blâme lorsque le directeur d'Unité réclamait un licenciement. Si nous pouvons nous réjouir de cette victoire il n'en reste pas moins vrai que même le blâme est excessif.

Si nous prenons le cas de la technicienne qui travaillait chez Monsieur le Professeur HAMBURGER plusieurs collègues du service sont venues témoigner en sa faveur, nous avons réfuté tous les arguments de l'administration et de l'accusation si bien que pour obtenir le blâme l'administration a dû avoir recours à la voix prépondérante du président ! On aimerait que les conseils de discipline ne soient utilisés que pour les cas indispensables et non pour servir à tel ou tel Directeur d'Unité !



A C T I O N S O C I A L E

A PROPOS DE LA C.A.S. DE L'INSERM

Il existe à l'INSERM une commission d'aide sociale dont le but est d'aider sous forme de dons financiers les agents qui en font la demande. Ceux-ci justifient leur demande par l'exposé de leur situation matérielle du moment.

A l'issue de cette année il s'est avéré que les fonds engagés par cette commission étaient

LA CULPABILISATION DE LA SCIENCE ET DES SCIENTIFIQUES

Au Directoire du 28 Juin 1972 a été soulevée, au cours d'une discussion sur la nomination de Directeurs de recherche, la question des conséquences du développement de la science.

C'est un sujet d'importance que certains abordent indépendamment de la nature de la société. Dans ces conditions, quelle que puisse être leur honnêteté intellectuelle et, pour bien des scientifiques, la vigueur et l'originalité de leur pensée dans leur spécialité, ils ne peuvent s'écarter des bornes de pensée correspondant à la structure de notre société et à l'idéologie qui y correspond.

Il est bien évident, d'autre part, que les bénéficiaires de la société dont la logique est le profit (et non la satisfaction des besoins des hommes) ont le plus grand intérêt à voir attribuer au développement de la science et des techniques la responsabilité des nuisances de tous ordres que leur société engendre. C'est pourquoi, est mise en place une énorme entreprise de culpabilisation de la science et des scientifiques.

Faut-il s'en étonner ?, la discussion de Juin, au Directoire a reflété très longuement les sentiments d'incertitude des scientifiques, au point que nous avons tenu dans une courte intervention à préciser ce que nous considérons comme le véritable problème, ce que personne n'avait fait.

Le procès verbal de la séance du Directoire de Juin, qui nous parvenait en Novembre 72, étant totalement muet sur cet aspect de notre intervention, nous avons été conduits à envoyer la lettre ci-dessous à la Direction du CNRS.

(Lors du Directoire de Janvier 73, un complément au procès verbal corrigeant cette omission était accepté).

A. CHANCONIE

Secrétaire National

Paris, le 1er Décembre 1972

Monsieur CURIEN
Directeur Général du C.N.R.S.
15, quai A. France

75 PARIS 7^e

Monsieur le Directeur Général,

Ayant pris connaissance du procès verbal de la séance du Directoire en date des 28 et 29 Juin 1972, je suis amené à vous demander que soit mentionné un complément à ce qui est rapporté de mon intervention lors du débat qui s'est instauré à propos de la candidature de Monsieur GROTHENDIECK à un poste de Directeur de recherche au CNRS.

A côté de la discussion sur les critères à retenir pour que le Directoire puisse se prononcer sur le cas précis de cette candidature, plusieurs personnalités scientifiques ont soulevé et souligné le problème de caractère fondamental des conséquences du développement de la science.

C'est sur cet aspect de la discussion que j'ai essentiellement tenu à intervenir, pour indiquer tout d'abord, qu'il n'était pas possible de débattre suffisamment d'un sujet de cette ampleur à l'occasion du point traité ce jour, et, ensuite, pour regretter que, dans une instance scientifique telle que le Directoire, puisse se poser le problème de la responsabilité de la science sans que soit posé le véritable problème de la responsabilité des structures de la société qui utilise les connaissances mises à jour, ces connaissances n'étant, en elles-mêmes, socialement, ni bonnes, ni mauvaises.

Représentants d'une organisation syndicale, la CGT, qui a toujours attaché la plus grande importance au développement de la connaissance dans son ensemble, qui considère que les travailleurs qu'elle regroupe, scientifiques ou non, ont à se préoccuper de l'usage qui est fait des découvertes, vous comprendrez Monsieur le Directeur Général, que nous tenions à ce que soit mentionnée notre position dans le compte rendu d'un débat qui, ayant soulevé la question du rôle de la science, ne ferait apparaître, d'une manière regrettable, que l'incertitude des scientifiques du Directoire quant à ce rôle.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Signé : A. CHANCONIE

INFORMATION DE DERNIERE MINUTE

Le SNTRS est intervenu très fermement au cours du Directoire de Janvier sur l'importance des améliorations statutaires contenues dans les projets soumis aux ministères et sur le récent refus des Finances.

Il a demandé que le Directoire se prononce sur la situation revendicative des ITA du CNRS.

La Direction du CNRS, répondant à notre intervention a reconnu le bien fondé des mesures repoussées, elle a indiqué, qu'effectivement, l'appui du Directoire lui serait précieux pour que puissent aboutir les améliorations nécessaires. Sur ce point, le Directoire a unanimement donné son accord.

SALAIRES - ripostons à une convention salariale inacceptable

Malgré un accord initial entre les différentes organisations syndicales le projet très insuffisant de convention salariale vient d'être adopté après les signatures de F.O., de la FEN, de la CFTC et des autonomes.

RATTRAPAGE 72 - 1,9 % AU 1.1.73

Au titre des comptes de 1972 le gouvernement s'en est tenu à l'application stricte de l'accord du 13 Novembre 1971 n'accordant que 1,5 % d'augmentation (clause de sauvegarde) alors que le coût de la vie a augmenté de 9,4 %. Nous constatons que le pouvoir d'achat s'est dégradé un peu plus et que les retards des traitements par rapport à la hausse des prix s'accroissent.

SALAIRES 1973

1/1/73 1,5 % — 1/6/73 1,5 % — 1/10/73 1,25 % — 1/12/73 1,75 %

Les mesures proposées pour 1973 sont strictement conformes aux décisions du gouvernement de limiter l'évolution des rémunérations à une augmentation des traitements de 6 % correspondant à une prévision de hausse des prix de 4 % majorée de 2 % au titre de la progression, et de 1 % au titre des mesures catégorielles.

L'évolution des traitements sera du même ordre que celle de 1972. En "masse salariale", le coût est moins élevé.

1.000 F MINIMUM

Le minimum de rémunération qui approchera 1.000 F par suite d'une part, de l'augmentation des salaires et d'autre part, par la substitution de l'indice 133 à l'indice 123, (alors qu'une telle mesure aurait dû prendre effet au 1.1.72) souligne néanmoins le caractère électoraliste de cette disposition.

CATEGORIES C ET D — B

Le gouvernement refuse toute mesure catégorielle nouvelle : il s'en tient, en ce qui concerne les catégories C et D au contrat du 10 Octobre 1969 en refusant d'appliquer intégralement la réforme au 1.1.1973.

Il rejette tout nouvel examen des questions relatives à la catégorie B alors que le reclassement reste à faire. Il ne veut pas entendre parler d'un relèvement du début de carrière de la catégorie A.

DES MESURES POSITIVES POUR LE DERNIER TRIMESTRE 1973

- Intégration d'un point de l'indemnité de résidence au 1.10.1973.
- Relèvement de 1,25 point de l'indemnité de résidence de la dernière zone (la suppression complète de cette zone étant prévue en deux étapes).
- Léger relèvement de l'élément fixe du supplément familial (1.10.73).
- Extension de la prime d'installation à l'ensemble de l'agglomération parisienne (1.9.73).
- Réduction d'une demi-heure pour les fonctionnaires dont la durée effective du travail atteint ou dépasse 43 heures.
- Suppression de l'abattement d'âge après 6 mois de services effectifs.

Enfin la reversibilité de la pension, revendication très ancienne, admise par la Commission Jouvin en 1969, est reprise à l'article 8 d'une façon confuse et restrictive, sous la forme d'un engagement de déposer un projet de loi... au cours de la prochaine législature.

LA F.E.N. SIGNE :

La FEN avait clairement affirmé qu'elle ne saurait en aucun cas accepter la reconduction de l'accord 1972 qui maintenait les retards des salaires dans la Fonction Publique.

Cependant constatant que la clause de sauvegarde, la suppression de la dernière zone de salaire, et la reversibilité de la pension sont des revendications prioritaires la FEN a estimé qu'elle pouvait faire quelques concessions !...

F.O. L'IMITE

F.O. a également signé un accord qui s'est entre autre refusé de prendre des mesures sur la catégorie B alors que cette fédération avait refusé de signer l'accord sur cette catégorie le jugeant trop insuffisant et trop étalé dans le temps.

RIPOSTONS !

Il est nécessaire à la suite d'une telle situation de développer l'information auprès de tous les personnels, et de consulter les travailleurs pour une riposte unie.

Ces discussions salariales confirment pleinement les limites étroites d'une politique gouvernementale réactionnaire.

LA BATAILLE POUR LA VICTOIRE DE LA GAUCHE UNIE ET DE SON PROGRAMME COMMUN EST BIEN UN DES ELEMENTS ESSENTIELS DE NOTRE COMBAT SYNDICAL ACTUEL.

J.C. GINET

Membre du B.N.